

## **RÉUNION DU CONSEIL 1 OCTOBRE 2025**

Mercredi, le 1<sup>er</sup> jour du mois d'octobre 2025, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;  
Mme France Bédard, mairesse;  
Mme Line Toupin, conseillère;  
M. Patrice Moore, conseiller;

Sont absents :

Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
M. Christian Raby, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

### **ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
  1. Ouverture de la séance
  2. Présentation de l'ordre du jour
  3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 2 septembre 2025
  4. Approbation des comptes et salaires
  5. Affaires nouvelles
    - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
      - a) Dépôt des états comparatifs
      - b) Dépôt des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 août 2025
      - c) Autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière - PRACIM 2025-2028
    - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
      - a) Autorisation de signature - avenant #1 entente relative à la protection contre l'incendie et le sauvetage hors route
    - 5.3. TRANSPORT
    - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
      - a) Octroi de contrat- Déneigement aqueduc hiver 2025-2026
    - 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
    - 5.6. LOISIR ET CULTURE

5.7. AUTRES

- a) Demande de financement de l'organisme Moisson Mauricie  
Centre-du-Québec

5.8. CORRESPONDANCES

5.9. Compte-rendu des dossiers

5.10. Questions relatives aux sujets de la séance

5.11. Période de questions diverses

5.12. Clôture de la séance

**2025-10-100**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 tenue à 19h00 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 tenue à 19h00.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2025-10-101**

**4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés: Les chèques des déboursés du mois de septembre 2025 portant les 13412 à 13415 pour un montant de 1 821.98 \$, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les 3841 à 3878 pour une somme totale de 61 962.33 \$.

Les comptes à payer portant les 13416 à 13436 inclusivement et totalisant la somme de 41 753.96 \$. Les salaires du mois de septembre s'élèvent à 19 139.76 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5. AFFAIRES NOUVELLES**

**5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1.a) DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la Directrice générale dépose les états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour l'exercice terminé le 31 août 2025.

Les états comparatifs sont conservés aux archives de la Municipalité comme faisant partie intégrante du procès-verbal.

**5.1.b) DÉPÔT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 AOÛT 2025**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la Directrice générale dépose l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour l'exercice terminé le 31 août 2025.

Le rapport est conservé aux archives de la Municipalité comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

**2025-10-102**

**5.1.c) AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PRACIM 2025-2028**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 pour son projet de Salle multifonction;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2025-10-103**

**5.2.a) AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT #1 ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET LE SAUVETAGE HORS-ROUTE**

CONSIDÉRANT que certaines clauses de l'article 8 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et le sauvetage hors route entre la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et de Saint-Prospère-de-Champlain porte interprétation;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'ACCEPTER l'avenant numéro 1 concernant l'entente relative à la protection incendie avec Sainte-Geneviève-de-Batiscan, tel que soumis;

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale à signer l'avenant numéro 1.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5.3 TRANSPORT**

**5.4 HYGIÈNE DU MILIEU**

**2025-10-104**

**5.4.a) OCTROI DE CONTRAT- DÉNEIGEMENT AQUEDUC HIVER  
2025-2026**

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer le contrat à la ferme Marc Frigon pour le déneigement de l'usine d'eau potable et les puits pour l'hiver 2025-2026, au coût de 2000\$ plus les taxes applicables.

Cette dépense sera payée à même le fonds comme prévu au budget.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**5.6 LOISIR ET CULTURE**

**5.7 AUTRES**

**2025-10-105**

**5.7.a) DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ORGANISME MOISSON  
MAURICIE CENTRE-DU-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la demande financière de Moisson Mauricie-Centre-du-Québec d'une somme de 126 \$;

CONSIDÉRANT que leur demande est basée sur le nombre d'aides alimentaires auxquelles ils répondent chaque année via le Centre d'action bénévole de la Moraine;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter la demande d'aide financière et de donner 126 \$.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5.8 CORRESPONDANCES**

**5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS**

**5.10 QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

**5.11 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

**5.11 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

**2025-10-106**

**5.12 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19h31.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

---

France Bédard  
Mairesse

---

Sandra Turcotte  
Directrice générale et greffière-  
trésorière